DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Délibération
n° 2016.12.345

Centre équestre de La Tourette : avenant n° 4 à la convention de délégation de service public

LE QUINZE DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Armand DEVANNEAUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Danielle BERNARD à Bertrand MAGNANON, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard DEZIER, Danielle BERNARD, Samuel CAZENAVE, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2016

DELIBERATION N° 2016.12.345

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / EQUIPEMENTS SPORTIFS	Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

CENTRE ÉQUESTRE DE LA TOURETTE : AVENANT N° 4 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Par délibération n° 158 du 5 juillet 2012, le conseil communautaire a confié à l'association « L'Etrier Charentais » à l'issue d'une procédure de délégation de service public (DSP) en application des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, la gestion du centre équestre de La Tourette, situé sur le territoire de la commune de La Couronne, par un contrat d'affermage d'une durée de 8 ans à partir du 1er septembre 2012.

Il est proposé aujourd'hui de définir un plancher à la garantie de recettes (article 21.1 de la DSP).

Compte-tenu des contraintes de service public imposées au délégataire, notamment les conditions tarifaires fixées par le délégant en vertu de l'article 20 de la convention de DSP, le fermier perçoit chaque année une garantie de recettes.

La garantie de recettes est calculée à partir des tarifs ou des remises définis pour les structures et catégories d'usagers, appliqué à une prévision de fréquentation de ces derniers sur une année.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de cette participation financière nécessaire à l'accomplissement des missions de service public.

Cette participation est revalorisée selon les indices prévus par l'avenant n°1 de ladite convention à l'issue de chaque année d'exécution.

Pour une année pleine d'exploitation du centre équestre, la participation du délégant au titre de la garantie de recettes pour l'année 2016 était de 93 000 € (avenant n°3).

Pour la saison 2016/2017 et au titre de la garantie de recettes 2017, les indices de calcul étant négatifs, le montant de la garantie est inférieur à l'année 2016 avec un montant de 91 771 €.

Le délégataire sollicite le délégant pour l'instauration d'un plancher de garantie fixé à 93 000 € en rappelant que ce montant avait fait l'objet en 2015 d'une forte baisse par rapport à 2014 (98 517 €) et s'engage à ne pas percevoir plus de 98 517 € de participation.

…/…

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 10 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 30 novembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public pour la gestion du centre équestre de la Tourette 2012/2020 ayant pour objet la modification de l'article 21.1 concernant la garantie de recettes de la part du délégant.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Gérard DEZIER, 7ème vice-président en charge des équipements sportifs, à signer ledit avenant.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **21 décembre 2016**	**Affiché le :** **21 décembre 2016**